

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Arrêté du 31 mars 2010 portant fixation du budget primitif du premier exercice de l'agence régionale de santé du Centre

NOR : SASG1008677A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre de la santé et des sports,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 130 ;
Vu la loi n° 2009-1646 du 24 décembre 2009 de financement de la sécurité sociale pour 2010, notamment son article 59 ;
Vu la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le budget primitif de l'agence régionale de santé du Centre est arrêté en recettes à 21 578 558 € et en dépenses à 29 057 251 € conformément au tableau joint en annexe au présent arrêté. Il est équilibré par un prélèvement de 7 478 693 € sur le fonds de roulement.

Art. 2. – Le plafond d'emplois autorisés de l'agence régionale de santé du Centre est fixé à 366,50 emplois en équivalents temps plein.

Art. 3. – Le directeur de la sécurité sociale et le directeur des affaires financières, juridiques et des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mars 2010.

La ministre de la santé et des sports,
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

*Le ministre du travail, de la solidarité
et de la fonction publique,*
ERIC WOERTH

A N N E X E

BUDGET PRIMITIF 2010 DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DU CENTRE

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Personnel	16 885 413	Subvention de l'Etat	17 495 867
Fonctionnement	2 246 626	Contributions de l'assurance maladie	4 042 691
Intervention	9 218 000	Autres ressources	40 000
<i>Dont politiques territoriales de santé</i>	7 248 300		
<i>Dont formation médicale des internes</i>	1 969 700		
Investissement	707 212		

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
TOTAL DES DEPENSES	29 057 251	TOTAL DES RECETTES	21 578 558
Apport au fonds de roulement	0	Prélèvement sur le fonds de roulement (*)	7 478 693
TOTAL EQUILIBRE DU BUDGET	29 057 251	TOTAL EQUILIBRE DU BUDGET	29 057 251

(*) Fonds de roulement issu de la dissolution à la date de création des ARS des agences régionales de l'hospitalisation et des groupements régionaux de santé publique.